

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL
SAMEDI 19 JUN 2021**



**Au siège social de LA CAMILIENNE
12 rue des Meuniers 75012 PARIS**

Accueil des Clubs par le Président du District, Philippe SURMON et les Membres du Comité de Direction.

Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à 10h30.

Modalités du vote à venir sont données aux Clubs.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2021, cette AGE a été reconduite à une date ultérieure soit aujourd'hui samedi 19 juin 2021.

CLUBS PRESENTS ou REPRESENTES :

ASC BNPP ; BAGATELLE OL.; CAMILIENNE S.P. 12EME ; CASTENHEIRA PARIS A.S.; CLUB ATHLETIQUE DE PARIS 14; ESC DU 15EME ; ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR ; ESPERANCE PARIS 19EME ; FUTSAL PARIS XV ; GOUTTE D'OR F.C.; A.S. ; GUYANE ; LA SALESIENNE DE PARIS ; LES ENFANTS DE PASSY ; MAARIFIENNE A.S. ; MENILMONTANT F.C. 1871 ; MINHOTOS G.S. OS ; MONTMARTRE S. PARIS O. ; NICOLAITE DE CHAILLOT PARIS ; PARIS 13 ATLETICO ; PARIS ALESIA F.C. ; PARIS ARC EN CIEL F.C. ; PARIS SPORT ET CULTURE ; PARIS UNIVERSITE CLUB ; PARIS XIEME U.S. ; PARISIENNE ESP.S.; PETITS ANGES PARIS ENT. SPORTIVE ; PITRAY OLIER PARIS J.S.C. ; SEIZIEME E.S. ; SOLITAIRES PARIS EST F.C. ; U.S. DES BRETONS DE PARIS ; UJA MACCABI PARIS METROPOLE ; VIKING CLUB PARIS.

Le District Parisien de Football : 129 clubs représentant 1145 voix.

Pour cette Assemblée : 32 clubs présents ou représentés représentant 772 voix.

Allocution du Président Philippe SURMON

« BONJOUR A TOUTES ET A TOUS

Je vous remercie pour votre présence ce matin.

Je tiens également à remercier le club de La CAMILIENNE qui a mis à notre disposition cette salle et dont les membres ont œuvré pour que cette Assemblée se passe le mieux possible.

Après cette année qui a été très difficile avec cette pandémie et deux saisons tronquées, nous commençons à voir le bout du tunnel. Le milieu sportif et surtout le sport amateur ont été touchés lourdement. Nous espérons reprendre début septembre toutes nos activités sportives. Nous sommes donc réunis aujourd'hui car nous devons procéder à la modification de quelques articles de nos statuts.

André-Paul TROUDART, Secrétaire Général du District, vous présentera tout à l'heure les différents articles à modifier et que nous devons voter. Ce n'est qu'à l'issue de la présentation que vous pourrez aller voter. Deux isolements situés derrière vous, vous permettront de voter en toute discrétion si vous le désirez.

Les membres de la commission de surveillance des opérations électorales vous attendront afin que vous signiez et mettiez ensuite vos bulletins dans l'urne après les avoir pliés en deux.

Je vais vous faire le point sur la situation du district depuis notre dernière rencontre :

- Les commissions sont à 95% complètes, et certaines ont déjà commencé à se réunir afin de préparer la prochaine saison ;
- La Commission Départementale d'arbitrage est également en état de marche ; ils attendent les transferts des arbitres parisiens ;
- Le site internet du District est enfin disponible depuis quelques semaines ;
- les résultats du sondage que vous nous avez retourné concernant l'occupation du créneau horaire du samedi soir sur les terrains parisiens ne sont pas déterminants ;
- Par contre, selon les résultats des sondages concernant le football d'animation, vous êtes unanimes pour que les U12/U13 jouent le samedi après-midi et les U10/U11 le samedi matin ;
- les dossiers d'engagement des coupes vont être envoyés aux clubs début de semaine prochaine et ceux du football d'animation le seront plutôt fin juin, début juillet ;
- Le personnel permanent va être renforcé par l'embauche d'un agent de développement et d'un agent d'accueil. Ils rejoindront l'équipe à la réouverture du District à la mi-août ;
- Concernant la Technique, nous sommes toujours dans l'attente de l'arrivée d'un CTD, ce qui ne saurait tarder selon le CTR de la Ligue, et à la recherche d'un CTD DAP. La LPIFF est à pied d'œuvre pour nous trouver les bons profils ;
- « Parisiennes O foot » le dimanche 13 juin 2021 en matinée sur les plaines de Pershing : UNE première pour notre district. Ce fut un franc succès avec plus de 150 filles. Tout s'est passé merveilleusement bien...

Je vais passer la parole à M. BONNET-OULALDJ, conseiller délégué auprès de la mairie du 12ème arrondissement chargé des sports. » .

Lors de sa brève allocution, Mr. BONNET-OULALDJ s'est dit :

- Honoré de recevoir ce nouveau District dans son arrondissement pour cette Assemblée Générale ;
- Satisfait que ce district permette aux Clubs parisiens de se rencontrer et ainsi éviter les longs déplacements ;
- Prendre acte du projet de PERSHING, plaine de jeux qui dépend du 12^{ème} arrondissement.

A l'issue de cette allocution, remerciements du Président Philippe SURMON à Monsieur BONNET-OULALDJ avec l'espoir de rencontrer prochainement le Maire du 12^{ème} arrondissement pour lui faire part de nos attentes.

Puis le Président passe la parole à André-Paul TROUDART, Secrétaire Général, pour présenter les différentes modifications à apporter aux statuts du District.

Allocution d'André-Paul TROUDART :

« Nous allons aborder toutes les modifications des statuts du District, imposées par la FFF, et dont les textes ou paragraphes concernés vous ont été envoyés pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril et qui faute de quorum ce jour-là, sont à l'ordre du jour de cette présente Assemblée.

Nous allons donc procéder aux votes des modifications des textes que je vais vous présenter. Ces textes dont vous avez tous eu copies, sont affichés sur l'écran : article tel qu'il existe et article modifié à adopter :

-Vote n° 1 : Modification de l'article 5 - siège social du District : du Boulevard de Grenelle au 6 avenue Joseph Bédier 75013 PARIS – déclaration en préfecture faite le 20 février 2021.

-Vote n° 2 : Approbation de la modification de l'article 12.3 : Représentants clubs (pouvoirs jusqu'à 3)

Modifications fédérales obligatoires suite AG de la FFF des 12 & 13 mars 2021

-Vote n° 3 : Approbation de la modification de l'article 12.4 : Nouvelles Attributions

Modifications fédérales obligatoires suite AG de la FFF des 12 & 13 mars 2021

-Vote n° 4 : Approbation de la modification de l'article 12.5.1 : Pouvoirs

Pour une convocation en présentiel chaque club a droit à 3 pouvoirs dont le sien alors qu'en dématérialisé nous vous proposons le choix entre 0 pouvoir ou 1 pouvoir

-Vote n° 5 : Approbation de la modification de l'article 16 : Commission de surveillance des opérations électorales : retrait du texte concernant l'organisation de l'élection du 1^{er} Comité de Direction du District parisien par le conseil transitoire

Modifications fédérales obligatoires suite AG de la FFF des 12 & 13 mars 2021

Je vais donc vous demander de vous diriger vers les isolements afin de procéder aux différents votes».

Le Président ayant déclaré les votes clos, la commission de surveillance des opérations électorales se retirent pour procéder au dépouillement.

Pendant les opérations de vote puis de dépouillement, projection sur grand écran de l'opération « Parisiennes O foot » de dimanche dernier.

Le Président **Philippe SURMON** reprend la parole et présente les résultats du vote concernant les modifications des articles :

Résultat du vote n° 1 : Modification de l'article 5 : « SIEGE SOCIAL » l'adresse du siège social du District :

Nombre de voix exprimées :	718 voix
Nombre de « POUR » :	716 voix (soit 99.72 % des suffrages exprimés)
Nombre de « CONTRE » :	0 (soit 0 % des suffrages exprimés)
Nombre d'abstention » :	2 (soit 0.028 % des suffrages exprimés)

La modification de l'article 5 « SIEGE SOCIAL » des statuts est adoptée.

Résultat du vote n° 2 : Modification de l'article 12.3 : Représentants clubs (pouvoirs jusqu'à 3 y compris le sien) :

Nombre de voix exprimées :	718 voix
Nombre de « POUR » :	718 voix (soit 100 % des suffrages exprimés)
Nombre de « CONTRE » :	0 (soit 0 % des suffrages exprimés)
Nombre d'abstention » :	0 (soit 0 % des suffrages exprimés)

La modification de l'article 12.3 « Représentants clubs » (pouvoirs jusqu'à 3 y compris le sien) est adoptée.

Résultat du vote n° 3 : Modification de l'article 12.4 : Nouvelles Attributions du Comité Directeur :

Nombre de voix exprimées :	718 voix
Nombre de « POUR » :	718 voix (soit 100 % des suffrages exprimés)
Nombre de « CONTRE » :	0 (soit 0 % des suffrages exprimés)
Nombre d'abstention » :	0 (soit 0 % des suffrages exprimés)

La modification de l'article 12.4 : « Nouvelles Attributions du Comité Directeur » est adoptée.

Résultat du vote n° 4 : Modification de l'article 12.5.1 : Pouvoirs (Pour une convocation en présentiel nous avons droit à 3 pouvoirs alors qu'en dématérialisé - visioconférence ou tout autre moyen de communication) on vous propose le choix entre 0 pouvoir ou 1 pouvoir :

Nombre de voix exprimées :	718 voix
Nombre de « OPTION A / 0 pouvoir » :	216 voix (soit 30 % des suffrages exprimés)
Nombre de « OPTION B / 1 pouvoir » :	500 voix (soit 70 % des suffrages exprimés)
Nombre d'abstention » :	0 (soit 0 % des suffrages exprimés)

La modification de l'article 12.5. : « Fonctionnement » et 12.5.1 « Option B / 1 pouvoir » est adoptée.

Résultat du vote n° 5 : Modification de l'article 16 : Commission de surveillance des opérations électorales :

Nombre de voix exprimées :	708 voix
Nombre de « POUR » :	708 voix (soit 100 % des suffrages exprimés)
Nombre de « CONTRE » :	0 (soit 0 % des suffrages exprimés)
Nombre d'abstention » :	0 (soit 0 % des suffrages exprimés)

La modification de l'article 16 : « Commission de surveillance des opérations électorales » est adoptée.

Le Président Philippe SURMON déclare ensuite cette Assemblée Générale Extraordinaire close.

L'intégralité du procès-verbal paraîtra ultérieurement. Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

En dehors de l'Assemblée, une présentation a été faite aux clubs concernant les critères de répartitions dans les divisions.

Intervention de M. Jean-Jacques BENGUIGUI qui a présenté les critères de répartitions dans les divisions et poules, suite aux pyramides votées à l'AG du 29/04/2021 :

« Suite à la création du District 75, ses premiers championnats seront organisés à compter de la saison 2021/2022. Les équipes seront affectées selon le pyramidage voté par les Clubs lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2021.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelques motifs que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétition, ; exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, à minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

Il est important de partir d'une base solide commune çà tous, même si certains ont trouvé très injuste le classement effectué à la fin de la saison 2019/2020, afin de départager les équipes lorsque cela est nécessaire.

Il convient également d'y ajouter des critères complémentaires compte-tenu de la spécificité qu'est la création d'un district et applicables dans l'ordre suivant :

- Les équipes descendues d'une division au 30/06/2020 seront prioritaires pour être affectées au regard des autres équipes de sa division.
- Les équipes montées d'une division au 30/06/2020 seront affectées après celles qui étaient déjà dans leur division au 30/06/2020.
- Lorsque 2 équipes à départager ont le même quotient, celle qui aura disputé le plus grand nombre de match pour l'obtenir sera affectée.

Situation qui ne permet pas à une équipe de combler une place vacante en division supérieure :

- Les équipes dont l'équipe 1 est déjà dans la division et qu'il y a encore au moins une division inférieure dans le pyramidage voté en AG du 29/04/2021.
- Les équipes qui ont créées au 01/07/2020 sont affectées à la dernière division de leur catégorie au 01/07/2021.
- Les équipes déclarées Forfait Général au 30/06/2020.

Le Comité de Direction du District 75 de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de poules trop important dans la dernière division.
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

Ces dispositions et ce projet d'affectation ont été adoptées en Comité Directeur le 26/05/2021 ».